

## **ZAC Marché/Beaux-Arts - Parc de stationnement des Remparts Dérasés - Délégation de gestion - Lancement de la procédure de publicité**

**M. VUILLEMIN, Premier Adjoint, Rapporteur** : Par délibérations en date du 15 décembre 1997, le Conseil Municipal a adopté le principe de résiliation du contrat de concession liant la Ville à la Société GTM pour la gestion du parking des Remparts Dérasés à compter du 31 décembre 1998 ainsi que le principe du projet d'extension et de réhabilitation dudit parking.

Aussi, en vertu des dispositions de la loi du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, il importe de décider du mode de gestion de ce parking et d'engager une procédure de publicité pour en déléguer la gestion, pour les années à venir.

La délégation de gestion, comme pour les autres parcs de stationnement, serait effectuée sous forme de contrat de gérance.

### **Procédure de publicité**

Le cahier des charges de la consultation contient notamment les dispositions suivantes :

\* missions du gestionnaire : mission d'intérêt public pour la gestion et la promotion du parking des Remparts Dérasés,

\* prestations à apporter par le gestionnaire :

. exploitation, fonctionnement et promotion du parc de stationnement dans un double souci d'efficacité maximum et de coût de fonctionnement minimum,

. perception auprès des usagers, pour le compte de la Ville, d'un prix destiné à être reversé en totalité dans les caisses de celle-ci,

\* prestations à apporter par la Ville :

. mise à disposition du gérant des ouvrages et équipements financés à ses frais,

. définition de la politique globale en matière de stationnement,

. versement d'une rémunération forfaitaire au gérant en contrepartie de ses prestations,

. exploitation de service à ses risques et périls.

La durée du contrat de gérance serait de quatre années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Les critères de choix du candidat seraient les suivants :

\* propositions sur les modalités et les moyens de gestion mis en oeuvre,

\* propositions sur la politique de communication en faveur des usagers,

\* montant de la rémunération,

\* compte prévisionnel d'exploitation.

Le Conseil Municipal est donc invité à décider :

- de déléguer la gestion du parking des Remparts Dérasés, pour une durée de quatre années, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1999,
- d'engager la procédure de publicité, conformément à la loi du 29 janvier 1993,
- d'adopter le cahier des charges de consultation.

**«M. DUVERGET :** Il est rappelé dans ce dossier : prestations à apporter par la Ville, définition de la politique globale en matière de stationnement. Je reviens sur ce dossier. Globalement je vous ai dit au cours des derniers mois que j'y étais favorable et qu'il était important que ce projet de la place du Marché puisse, dans le délai imparti notamment pour la délivrance des fonds européens dans le cadre de CHORUS, voir le jour. Mais je reste persuadé, si nous ne prenons garde à cette affaire de parking, que nous risquons de faire une erreur historique et je le dis vraiment comme un appel. Non pas que je fasse une comparaison avec le projet Mégarama à l'extérieur qui a été différé ou qui n'a pas pu se faire pour l'instant, notamment pour des raisons de parking, car on sait très bien que les critères entre ce qui peut se passer à l'extérieur d'une ville et ce qui se passe à l'intérieur sont différents. Mais cette erreur actuellement est de l'ordre de 300 places de parking au moins, c'est-à-dire que par rapport à un investissement qui, pour l'instant, est chiffré à environ 100 MF sur ce site, il me semble qu'il faut bien peser les éléments induits qui sont des éléments de dynamique de ce site et j'ai le sentiment qu'on rate quelque chose. On rate quelque chose d'abord pour les habitants de ce secteur et on sait très bien qu'on aurait déjà une occupation de places à l'année très importante. On rate quelque chose par rapport à une population qui aujourd'hui ne veut plus se déplacer, ne serait-ce que de quelques centaines de mètres, à pied. On rate quelque chose par rapport à une requalification du centre-ville. Le but avoué c'est bien une dynamique commerciale, une dynamique également de loisirs. Je reprenais encore une phrase d'un rapport de l'année dernière de la Commission PERRILLIAT travaillant sur le commerce et sur les activités de centre-ville et indiquant : «si l'on veut que les villes françaises continuent à être organisées autour d'un centre» -c'est bien le cas nous avons cette chance ici à Besançon- «il faut agir tout de suite sinon nous serons dans 5 ans sur des schémas d'agglomération à l'américaine» estimait le rapporteur de ce dossier.

Je n'ai pas de chiffres à proposer bien sûr sur le plan des investissements liés à un parking souterrain mais il me semble qu'écarter systématiquement cette piste-là et pour ce dossier-là, c'est l'amputer d'un impact considérable dans l'avenir. Il nous faut bien mesurer qu'on n'aura pas dans le siècle qui vient des dizaines de dossiers de cette importance, de cette nature pour revitaliser le centre-ville. Je voudrais donc attirer votre attention là-dessus, sur mon extrême réserve vis-à-vis de la politique de stationnement telle qu'elle est actuellement prévue par la Ville sur ce site.

**M. LE MAIRE :** Et votre proposition revient à un parking sous la place ?

**M. DUVERGET :** Absolument. C'est cette proposition-là que nous continuons à défendre étant donné le volume financier d'ensemble de l'opération.

**M. LE MAIRE :** C'est une proposition que nous avons aussi étudiée mais pas retenue.

**M. BONNET :** Je partage les interrogations et les réserves de Jean-Claude DUVERGET. Vous dites que la question du parking souterrain a été étudiée. Je sais que Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN a, à plusieurs reprises, demandé les résultats de cette étude et n'a pas eu sur le plan quantitatif grand chose à «se mettre sous la dent». Il n'est pas là pour en parler ce soir, s'il était là il le rappellerait.

Je reviens plus précisément à ce qui nous est soumis ce soir pour vous demander quel est l'état de nos relations avec l'ancien délégataire puisqu'on entend dire qu'il y aurait contentieux ou tout au moins avec le délégataire ancien, on ne serait pas bien au courant de ce qui se passe. Donc y a-t-il contentieux et y a-t-il risque de surcoût pour la Ville dans cette rupture de délégation de gestion ?

Ensuite, une question qui n'est pas juridiquement mais politiquement liée à ce projet : il y a eu récemment les résultats de l'enquête publique quant au POS et dans l'Est Républicain, M. l'Adjoint ANTONY a dit qu'il n'était pas question de passer en force suite aux conclusions du commissaire enquêteur. Qu'envisagez-vous sur cette question ?

**M. LE MAIRE :** Vous mélangez beaucoup de questions auxquelles on va essayer de répondre. Vous dites : «on entend dire que». Qu'est-ce que cela veut dire : on entend dire que ? Il suffit de se promener en ville pour entendre n'importe quoi. Sur nos relations avec GTM, le Premier Adjoint qui a reçu récemment les représentants de cette société, va vous donner la réponse précise.

**M. VUILLEMIN :** Quand j'entends un élu qui s'appuie sur des rumeurs ou des bruits pour intervenir, c'est toujours un petit peu gênant. J'ai reçu personnellement l'an dernier les responsables de cette entreprise de manière à ce que les choses soient claires. Je crois qu'effectivement quand il y a des situations comme cela, le mieux c'est de se rencontrer et de discuter franchement, de tout mettre sur la table. Que les choses soient bien claires, s'il y a résiliation de contrat, ce n'est pas parce que la gestion était mauvaise ou qu'on avait des choses à reprocher à GTM. Cela résulte simplement du choix fait par la Ville, et je crois que c'est le choix que l'on devait faire, d'assurer la maîtrise totale de l'ensemble de l'opération. On ne peut pas à la fois avoir la maîtrise d'une partie place du Marché et puis laisser à d'autres le soin de mener à bien le problème de parking, etc.

Je rappelle, comme l'a fait M. DUVERGET tout à l'heure, qu'en raison des crédits européens, il y a des délais à respecter et à partir de là, il était très souhaitable que la Ville assure la maîtrise totale de l'opération. Si vous parlez de contentieux, c'est simplement que l'entreprise doit remettre un outil en état. On a fait l'état des lieux et c'est de cela qu'on discute. Mais ce n'est pas un contentieux, c'est la discussion normale entre une société qui va partir et ceux qui reprennent après. En dehors de cet aspect-là, il n'y a aucun problème entre cette entreprise et la Ville de Besançon, que les choses soient bien claires.

**M. LE MAIRE :** Prochaine rencontre le 24 juin. Donc c'est une question que nous suivons.

**M. ANTONY :** Je voulais seulement dire que nous avons déjà validé le lieu du parking en remplacement de ce que nous allons supprimer sur la place du Marché, c'est le parking des Remparts Dérasés. Ce Conseil a approuvé le principe il y a déjà longtemps. Dans une séance précédente, j'avais démontré que nous retrouverions et même davantage le nombre de places que nous supprimons, je ne vois pas la nécessité de revenir sur un débat qui a déjà eu lieu.

Par contre, en ce qui concerne le résultat de l'enquête publique, notre collègue qui a parlé tout à l'heure a confondu deux enquêtes publiques. Il y en a eu une sur la modification du POS pour laquelle nous avons eu un avis défavorable, je m'en expliquerai si vous le jugez nécessaire, et puis il y a eu l'enquête publique sur Marché/ Beaux-Arts pour laquelle nous avons eu un avis favorable du commissaire enquêteur. Les choses sont très simples et très claires. Là où nous avons un avis défavorable nous reculons parce que nous n'aimons pas passer en force. Nous sommes respectueux des procédures et nous avons lancé une nouvelle enquête publique pour la modification du POS en tenant compte des remarques du commissaire enquêteur. Mais ce n'est pas la même affaire.

**M. BONNET :** Je voudrais ajouter quand même qu'un élu, quand il entend dans la ville des rumeurs ou affirmations dont il peut douter ou qui peuvent l'interroger, il est là aussi pour poser les questions en Conseil Municipal et avoir les réponses et je trouve extrêmement désagréable que chaque fois que l'un d'entre nous dans l'opposition fait part de questions qui viennent de la ville, on nous réponde sur le thème «les rumeurs on n'en veut pas, etc.».

D'autre part, je répondrai à M. ANTONY qu'il ne m'a pas écouté. Je n'ai pas parlé de l'enquête publique de la ZAC, j'ai parlé de l'enquête publique du POS et j'ai posé une question très précise à laquelle il a répondu. Donc qu'il ne dise pas que je mélange deux enquêtes publiques alors que je pose une question précise à laquelle il répond par ailleurs. Alors un petit peu de correction à mon égard aussi s'il vous plaît !

**M. LE MAIRE :** Nous sommes très corrects à votre égard. Ce que je n'aime pas, c'est que certains d'entre vous viennent ici rapporter des choses qu'ils ont entendues ici ou là, qui ne sont pas vérifiées. Le premier souci d'un élu comme vous, c'est de vérifier auprès de l'Adjoint ou du service concerné où vous aurez tout de suite la réponse. Moi j'ai horreur des rumeurs. Vous le saurez dorénavant !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Voirie et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 8 abstentions, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 3 juin 1998.*